



L'usage de tout système électronique ou informatique est interdit dans cette épreuve.

Remarques importantes

1. Présenter sur la copie, en premier lieu, le résumé de texte, et en second lieu, la dissertation.
2. Il est tenu compte, dans la notation, de la présentation, de la correction de la forme (syntaxe, orthographe), de la netteté de l'expression et de la clarté de la composition.
3. L'épreuve de Rédaction comporte obligatoirement deux parties, un résumé et une dissertation. Tous deux forment un ensemble indissociable.

I Résumé de texte

Résumer en 150 mots le texte suivant. Un écart de 10% en plus ou en moins sera accepté. Distinguer chaque tranche de 50 mots par une barre verticale bien nette et indiquer le total exact à la fin du résumé.

Depuis toujours et à jamais silence et parole l'un à l'autre s'appartiennent. Il n'y a et il ne peut y avoir de silence que pour un être de parole, car seul ce dernier écoute et peut écouter, comme seul aussi il peut se taire et faire silence, suspendre par un acte la profération de ses paroles, et jusqu'à son intérieur murmure, pour écouter le silence comme tel. Le silence ne peut se manifester, selon toute la multiplicité de ses possibles, que pour qui sait parler. Et la parole elle-même vient du silence et tend vers lui, tout comme elle ne cesse de l'accompagner. Elle vient du silence qui toujours la précède, et qu'elle brise ou rompt, comme on dit, à moins que plus profondément elle ne le fasse résonner ; elle accompagne le silence, car elle veut, tandis qu'elle se prononce, celui des bruits, et celui des lèvres de l'autre auquel elle s'adresse ; elle tend vers le silence qui seul peut sceller qu'elle ait dit quelque chose en vérité, et qui donne la parole à l'autre ou fait se réunir les deux interlocuteurs dans l'accord, et le recueil paisible de ce qui fut partagé. Une parole ininterrompue assourdit et s'assourdit elle-même, elle n'est plus écoutée, et cesse de s'écouter, elle devient la rumeur de l'insignifiance.

Aussi est-ce manquer totalement le phénomène du silence et son sens que de le définir comme une simple absence de son, qu'il soit bruit ou parole, comme une privation au sens aristotélicien du terme¹. Le silence n'est pas un néant de son, comme l'obscurité un néant de lumière. Partir de cette définition, fût-ce pour la dépasser par la suite, c'est avoir pris un faux départ. Car la lumière ne provient et ne dérive d'aucune façon de l'obscurité, laquelle n'est que son absence, tandis que la parole naît du silence. L'étude en diverses langues du vocabulaire du silence confirmerait sa positivité. Le sens purement privatif est souvent le plus tardif dans l'histoire de la langue, et la première signification du silence est

souvent l'acte humain de se taire, de garder le silence, ce qui n'est pas rien. À moins que le même mot, comme l'allemand *Stille*, ou le grec *ησυχία*, ne désigne le calme et le silence, ce qui là encore le différencie d'une privation, car le calme n'est pas seulement l'absence d'agitation. Un mort n'a rien de calme, il n'est ni agité ni calme.

Et le muet constitue le seul homme qui ne puisse se taire, précisément parce qu'il ne peut parler. Le silence que garde un homme ne forme pas l'interruption d'une machine à parler momentanément tombée en panne, comme cette *Sprachmaschine* en laquelle Kant pensait que le mensonge nous transforme, ce qui seul relèverait d'une définition privative.

Passe-t-on du silence humain, lequel repose toujours sur des actes positifs, au silence, ou aux silences, de la nature, il demeure que même ce dernier est par nous *écouté*, pour pouvoir se donner comme silence, et qu'il n'a pas non plus le statut d'une privation. Chaque fois que nous lui sommes attentifs, il se manifeste comme lourd de sens : il nous repose ou nous exalte, il nous réjouit ou nous angoisse, il nous ennue ou nous inquiète, en d'autres termes, il ne se donne jamais comme le simple constat d'une absence de son, laquelle au demeurant n'est jamais totale.

À quoi il faut ajouter que le silence ne forme pas seulement la condition de l'écoute, mais aussi bien de la vision. L'homme de regard est silencieux. Toute considération attentive du visible veut aussi le silence. Le peintre n'est pas seulement un homme de silence du fait de se distinguer d'un orateur, mais parce qu'il est peintre et pour le demeurer. La voix visible de la peinture est toute pénétrée de silence, d'un silence qu'elle ne garde pas seulement, mais nous donne, nous le faisant habiter.

¹ Conformément à la pensée du philosophe grec Aristote, « privation » est à prendre ici au sens de « négation ».

Loin de nier la parole, le silence en est la source. Et ce qui sourd et jaillit de cette source jamais ne l'épuise ni ne la tarit. La parole vive, comme il y a de l'eau vive, n'oublie pas l'origine qui se perd et se donne en son affirmation. Seuls les silences durcis et morts, les silences pétrifiés du ressentiment et de la peur doivent être « brisés » par la parole, laquelle délivre ce qu'ils tenaient prisonnier et au secret. Les silences ouverts, quant à eux, s'éclairent de la parole qu'ils promettaient déjà, comme, une fois dite, elle pourra se recueillir en eux pour continuer d'y mûrir.

Dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce, les pensées les plus diverses ont porté témoignage de cette silencieuse nativité de la parole. Joseph Joubert l'évoque en des paroles elles-mêmes

comme ajourées par le silence qu'elles nomment plus qu'elles ne le disent. « Le silence. — Délices du silence. — Il faut que les pensées naissent de l'âme et les paroles du silence. — Un silence attentif. »² En ces derniers mots, il n'y va pas d'une notation, qui s'exténuerait dans sa propre platitude, tant l'expression est courante de « silence attentif », il ne s'agit pas de nous apprendre quelque chose sur le silence, mais plutôt de le laisser signer, tracer enfin trois pas sur la neige de la page. Et tout homme qui écrit sait qu'il n'est que le passeur des mots depuis le silence jusqu'au silence, du silence où il médite et d'où naissent ses paroles improférées, au silence visible de la page, qui les accueille et les préserve, sans que le blanc en ait disparu.

Jean-Louis Chrétien, *L'Arche de la parole*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 55-59.

II Dissertation

Votre devoir devra obligatoirement confronter les trois œuvres et y renvoyer avec précision. Il ne faudra, en aucun cas, juxtaposer trois monographies, chacune consacrée à un auteur. Votre copie ne pourra pas excéder 1200 mots. Un décompte exact n'est pas exigé, mais tout abus sera sanctionné.

« Loin de nier la parole, le silence en est la source. » Dans un développement soigneusement argumenté et à l'aide de œuvres du programme, vous vous interrogerez sur cette relation, conflictuelle ou non, entre la parole et le silence.

• • • FIN • • •

² Joseph Joubert, *Carnets*, t. II, Paris, éd. Beaunier, 1955, p. 742.